

de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie

Frères et sœurs bien-aimés,

En levant les yeux vers le Ciel, avec toute l'Eglise, nous découvrons la Bienheureuse Vierge Marie : "Elle est là, dans sa gloire, vêtue d'étoffes d'or ; on la conduit, toute parée, vers le roi." (Ps 44, 14-15). Nous la contemplons dans le mystère de son Assomption alors qu'elle entre "au palais du roi" (Ps 44, 16). Saluons-la, du haut du ciel.

- AVE MARIA -

1. La foi en l'Assomption précède le dogme

C'est en présence de 36 cardinaux, de 622 évêques et prélats, au milieu de centaines de milliers de fidèles que le Vénérable Pape PIE XII proclame, solennellement, le dogme de l'Assomption de la Vierge Marie. Nous sommes place Saint Pierre, en 1950. Il s'agit donc du dernier dogme proclamé en date, qui engage la foi de toute l'Eglise. Cependant, celui qui penserait à une nouveauté, ferait fausse route.

Si l'Eglise, par la voix infallible du Pontife Romain, affirme l'Assomption de la Sainte Vierge, c'est qu'une telle définition appartient au dépôt de la foi. La nouveauté ne réside donc pas dans la foi des Apôtres qui est celle du peuple chrétien, mais dans la formulation de ce dogme qui engage l'Eglise jusque dans la lettre. Ainsi le Pape déclare-t-il :

Marie, l'Immaculée Mère de Dieu, toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste.¹

Qu'une telle donnée de foi ne soit pas une nouveauté, tenons en pour preuve, dans notre chère Bigorre, que sur les 541 paroisses la parcourant, 84 avaient déjà pour Sainte Patronne, Notre Dame, dans le mystère de son Assomption. Ajoutons à cela, les nombreuses représentations de nos églises - tableaux, retables ou bas-reliefs - donnant à voir aux fidèles bigourdans cet épisode de la vie de Notre Dame. Si nombre de ces représentations datent de l'âge baroque, c'est qu'étant de France, la Bigorre honore alors la Patronne Principale de notre pays sous ce vocable : *Notre Dame de l'Assomption*. En effet, c'est à notre Roi LOUIS XIII, que nous devons cette consécration de la France, en date du 10 février 1638. Comprendons également que nous n'avons pas attendu 1950, depuis le XIIIe siècle et la promotion du chapelet, pour méditer son 4e mystère glorieux qu'est l'Assomption.

¹ PIE XII, Constitution Apostolique *Munificentissimus Deus*, 1er novembre 1950, définition dogmatique, § 44.

La foi précède le dogme, de telle sorte résume le Bienheureux cardinal NEWMAN, que "les catholiques n'en sont pas venus à croire cette doctrine parce qu'elle a été définie, mais elle a été définie parce qu'ils y croyaient". C'est ainsi qu'une des plus anciennes attestations de la foi en l'Assomption est une homélie datant du début du Ve siècle. Mais cette mention est postérieure à la fête du 15 août qui, en Terre Sainte, remonte au IIIe siècle. Cette fête du 15 août gagna alors de Terre Sainte, l'ensemble du monde chrétien, à partir de l'an 539, en commençant par l'Orient. C'est donc une Fête ancienne et vénérable qui nous voit réunis en cette église Notre Dame de l'Assomption de Maubourguet.

2. L'Assomption, anticipation de la vie éternelle en Paradis

Contre toute attente, le Vénérable Pape PIE XII, ne proclama pas ce dogme à l'occasion de la fête du 15 août mais le 1er novembre 1950, jour de la Toussaint. Un tel décalage n'est pas anodin, il indique que ce mystère est à situer dans la communion des Saints.

Prenons, en bon bigourdan, l'exemple de sainte BERNADETTE. Nous savons, par l'Eglise, que l'âme de la Sainte est au Ciel. Quant à son corps - demeuré intact - il repose en la chapelle du Couvent des Sœurs de Nevers. Du haut du Ciel, la petite Bigourdane prie pour nous certes. Mais, comme tous nos fidèles défunts, elle attend du Dernier Jour, la résurrection de la chair promise à son corps qui deviendra, dès lors, glorieux. C'est ce que l'Apôtre Saint PAUL nous enseigne dans son Epître lorsqu'il déclare :

le Christ est ressuscité d'entre les morts, lui, premier ressuscité parmi ceux qui se sont endormis. [...] de même que tous les hommes meurent en Adam, de même c'est dans le Christ que tous recevront la vie, mais chacun à son rang : en premier, le Christ, et ensuite, lors du retour du Christ, ceux qui lui appartiennent. (1 Co 15, 20-23)

En nouvelle Eve, la Sainte Vierge fait exception, elle suit de très près son Fils, le nouvel Adam. Pour reprendre l'ordre énoncé par Saint PAUL, la Vierge arrive au second rang, juste après la résurrection de son Fils. Et cela, dès avant son retour ici-bas dans la gloire. Cette anticipation du Fils envers sa Sainte Mère, Saint FRANÇOIS de SALES la rattache au cinquième commandement nous ordonnant, notamment, d'honorer notre mère. C'est ainsi qu'il nous interroge :

Quel est l'enfant qui ne ressusciterait sa bonne mère s'il le pouvait et la mît en Paradis après qu'elle soit décédée ? ²

² Œuvres de S. FRANÇOIS de SALES, sermon pour la fête de l'Assomption. Citée in PIE XII, Constitution Apostolique *Munificentissimus Deus*, 1er novembre 1950, § 35. Traduction modifiée. "Qui est l'enfant qui ne ressuscitast sa bonne mère s'il pouvoit et ne la mist en paradis après qu'elle seroit décédée".

Ainsi c'est par un privilège spécial, provenant de sa conception immaculée et donc de Son Fils, que la Sainte Vierge est montée à la Gloire du Ciel. Non pas seulement en âme, mais déjà dotée de son corps devenu glorieux. Elle suit donc son Fils qui la voulait près de Lui, au Ciel, mais *en chair et en os*. Ce mystère s'éclaire par cette déclaration de Saint ALPHONSE de LIGUORI :

Jésus n'a pas voulu que le corps de Marie se corrompît après sa mort, car c'eût été un objet de honte pour lui si sa chair virginale était tombée en pourriture, cette chair dont lui-même avait pris la sienne.³

C'est pour approfondir cette vérité de foi que l'Eglise nous fait entendre dans l'Evangile la double bénédiction de Sainte Elisabeth inspirée par l'Esprit Saint : "Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni" (Lc 1, 42). En effet, comme le précise le Bienheureux Pape PIE IX en proclamant sa conception immaculée, la Sainte Vierge n'est pas soumise à la malédiction faisant suite au péché originel⁴. Au contraire, elle est celle que le Créateur, en punissant le Serpent, annonçait :

Je mettrai une hostilité entre toi et la femme, entre ta descendance et sa descendance mais celle-ci te meurtrira la tête (Gn 3, 15).

C'est cette victoire qu'anticipe Judith dans l'Ancien Testament, tranchant la tête d'Holopherne, le général assyrien. Judith, dont le prénom signifie la *Juive* anticipe la Femme, la Fille de Sion, qui de la descendance d'Eve, met à mal l'ennemi. Elle est alors acclamée par le peuple libéré du joug assyrien : "Tu es la gloire de Jérusalem, tu es la joie d'Israël, tu es l'honneur de notre peuple" (Jd 15, 9). Cette acclamation est reprise par l'Eglise qui l'adresse à la Sainte Vierge qui a mis à mal, le mal. C'est cette victoire que contemple Saint JEAN dans l'Apocalypse lorsqu'il nous rapporte :

Le sanctuaire de Dieu, qui est dans le ciel, s'ouvrit, et l'arche de son Alliance apparut dans le Sanctuaire [...] une Femme, ayant le soleil pour manteau, la lune sous les pieds, et sur la tête une couronne de douze étoiles. [...]

Oui, il fut rejeté, le grand Dragon, le Serpent des origines, celui qu'on nomme Diable et Satan, le séducteur du monde entier. (Ap. 11, 19 ; 12, 1 ; 9)

Ainsi la Sainte Vierge répond-t-elle à la bénédiction de Sainte Elisabeth en chantant dans son *Magnificat*, "toutes les générations me diront bienheureuse"(Lc I, 48).

Cette joie qui habite Notre Dame lui faisant entonner le *Magnificat* est également la nôtre en ce jour. A travers son Assomption glorieuse, nous entrevoyons en filigrane, la résurrection promise à notre chair que ce mystère anticipe pour Elle. Cette joie est celle de

³ Saint ALPHONSE de LIGUORI, *Les Gloires de Marie*, Part. 2, d. 1. Cité au § 35.

⁴ PIE IX, Constitution Apostolique *Ineffabilis Deus*, 8 décembre 1854, 2e partie, § 4.

notre Baptême qui, en nous incorporant au Christ, nous conduit de la mort à la vie éternelle. La Sainte Vierge nous y attend, au Ciel, mais... *de pieds fermes* ! Supplions là de nous y conduire, elle qui est la *cause de notre joie*. Prions là de sauver notre France, la fille-ainée de l'Eglise en raison de son Baptême.

Notre Dame de l'Assomption, priez pour nous.

Reine de tous les Saints, priez pour nous.

Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.

Amen.

abbé Benjamin MARTIN